

Ecrire la douleur Pascal Wintzer, archevêque de Poitiers

A propos de *Ces temps-ci* de Marc Crépon

- Ecrire ou parler

Sans en faire une loi générale, soulignons que l'écrit, pour des personnes qui ont été victimes de violences, surtout dans leur enfance, est le moyen qui leur permet d'exprimer le mal commis, les souffrances subies et d'appeler à la justice. En effet, une attaque à caractère sexuel, quelle qu'en soit la forme, réduit la personne à un objet de convoitise et peut l'enfermer dans un sentiment d'humiliation et de dévalorisation de soi. Il est dès lors très difficile d'exprimer que l'on a été considéré comme cela ; combien d'années faut-il pour oser le dire ; le plus souvent, ce sera l'écrit qui en sera le support le plus adéquat car il permet une distance, d'avec autrui, d'avec les faits, d'avec soi-même aussi, ce que n'autorise pas la parole. Parmi d'autres, deux livres en sont l'expression : *Le consentement* de Vanessa Springora (Grasset) et *La familia grande* de Camille Kouchner (Editions du Seuil). On pourrait aussi mentionner d'autres livres où il est question de douleurs familiales, ceux de Vanessa Schneider consacré à sa cousine Maria et de Clémentine Autain à sa mère Dominique Laffin.

Rares sont les auteurs masculins à s'exprimer dans de tels domaines. D'abord parce que l'immense majorité des victimes des abus sexuels sont des enfants et des femmes, aussi parce que l'humiliation subie déroge encore davantage à l'image que l'on veut avoir du courage viril. Cependant, des faits existent. Je sais cet homme qui, dans un train, vit s'asseoir à ses côtés un homme feuilletant ostensiblement un album de photos d'hommes nus... si ce n'est pas une forme de harcèlement, aussi une blessure infligée à celui dont on a pu penser qu'il serait une proie possiblement intéressée.

Au-delà des témoignages que sont ces livres, existent d'autres écrits, de sociologues, de philosophes, de psychologues, etc., aussi de vraies œuvres littéraires. Sans doute plus ajustés que ne l'est l'image des reportages, voire des fictions, même s'il y en a d'excellentes, mentionnons *Les chatouilles* d'Andréa Bescond et Eric Métayer.

Je veux ici me faire l'écho du livre du philosophe Marc Crépon, *Ces temps-ci. La société à l'épreuve des affaires de mœurs* (Rivages, 2020). En voici quelques extraits qui peuvent éclairer le chemin que nous prenons.

« Ce que la société découvre aujourd'hui, avec stupeur, ce ne sont pas ces dites "affaires", mais l'étendue de la complaisance, pour ne pas dire du consentement et de la complicité qui auront, si longtemps, exposé les victimes de ces agissements aux murs du silence » p. 10.

De telles « affaires » sont dès bien loin d'être du seul domaine de l'intime ; ce sont les institutions qui sont en jeu ; la réparation ne peut donc se passer d'une action dans lesquelles ces institutions s'examinent, reconnaissent le lieu de leur responsabilité, se corrigent.

L'auteur situe le moment que nous vivons et avons vécu dans le contexte des années 60 et 70 du XXe siècle et son rapport à la loi et à la sexualité. Les conditions sociales de cette époque expliquent pour une part de déni qui a régné. « La société ne reconnaît pas spontanément l'autorité de la loi, quand son action s'apparente à une répression de la sexualité [...]. La violence, pensait-on à juste titre, c'est du côté des autorités familiales, religieuses, étatiques et de leur intolérance qu'il fallait la chercher, dès lors qu'elles s'autorisaient à brutaliser, juger, enfermer, et parfois même exécuter, des hommes et des femmes, en raison de leur orientation et de leurs pratiques sexuelles » p. 17.

- La confiance blessée

Il convient dès lors, face au déni, à la minimisation, de mesurer ce que produisent les violences sexuelles chez ceux qui en sont victimes. Rien ne remplace leur rencontre et leur écoute.

L'être humain est être de relation, il ne peut se construire que sur la confiance, donnée, reçue, qui autorise et permet la relation. Or, « la violence ronge d'abord, elle brise ensuite cette confiance minimale, sans laquelle la relation est invivable » p. 22. « La première brutalité de l'assaut est de pervertir l'ordre dans lequel la relation est comprise » p. 24.

Ceci atteint la capacité à aimer, l'idée même qu'il est possible d'aimer. « Aimer, au sens propre du terme, c'est être doublement saisi par la certitude aveuglante de l'unicité de l'objet de son amour et par celle de son infinité : son mystère. Rien de tel avec une agression, à caractère sexuel. Elle se moque des mystères de l'amour. Elle n'a que faire de la singularité de celui, dont elle fait l'objet de la satisfaction de sa pulsion, indéfiniment et compulsivement substituable et remplaçable » p. 26.

- Qui peut consentir ?

Des agresseurs, la société, ont pu arguer du consentement pour désavouer celle, celui, qui se prétend victime.

Or « qu'un enfant "consente" ne signifie pas qu'il n'est pas captif, pris dans les rets d'une rhétorique redoutable qui sait choisir ses mots, ses images, déployer tous les artifices de la séduction pour parvenir à ses fins » p. 32. « Supposée "consentie", la relation qui asservit la sexualité d'un enfant ou d'un(e) adolescent(e) aux besoins sexuels d'un adulte hypothèque gravement son avenir » p. 35.

« S'il est vrai que notre rapport au monde suppose une confiance minimale dans les êtres et les choses qui nous entourent, sans laquelle la vie est invivable, on doit reconnaître que c'est, d'abord et avant tout, cette foi dans le monde, au sens large, que l'abus trahit » p. 36.

- Oser parler

L'abus touchant le plus intime de l'être, l'image qu'il a de lui-même et d'autrui, en particulier des personnes auxquelles il accordait spontanément sa confiance, rend toute parole difficile et douloureuse. « Ce qui rend la parole si difficile, c'est que l'abus, dans son humiliation même, est fatalement vécu, au plus intime de sa chair, comme une dégradation » p. 42. Parole difficile pour la personne victime, mais aussi pour la société, pour les institutions. Nous ne sommes ici dans la seule responsabilité personnelle, la société est engagée.

« La première épreuve pour la société, c'est celle de sa complaisance passée. C'est une épreuve, parce qu'elle la contraint à porter sur elle-même un regard qu'elle aurait pu mettre encore des années, sinon des décennies, à assumer, si ces "affaires" retentissantes, largement médiatisées, relayées par les réseaux sociaux, le mouvement d'opinion qui s'est ensuivi, ne l'y avaient enfin poussée » p. 44.

Pourtant, nul ne pourra dire qu'il ne savait, que la culture n'avait pas informé de la gravité de ces questions. Marc Crépon fait alors référence à saint Augustin qui, dans *La Cité de Dieu*, revient sur le sort fait aux femmes victimes de viol de la part des barbares. « Il est, souligne Augustin, criminel de faire porter la culpabilité sur les victimes de violences sexuelles, avec l'obscur suspicion qu'elles ne se sont pas donné tous les moyens d'y échapper, qu'elles y ont finalement pris du plaisir, en un mot qu'elles étaient plus consentantes qu'elles ne veulent l'avouer » p. 49. « Le corps ayant subi violence [...] c'est sur le violeur et non sur la victime que retombe la flétrissure » *La Cité de Dieu*, I, 19 (cité p. 50).

- Choc en retour

Les prises de conscience, tardives, conduisent cependant à porter des jugements a posteriori, sur des personnes certes, mais aussi sur des temps et des expressions culturelles, au risque d'une grande « purge ». Tel auteur, certes pédophile, a vu ses livres retirés des rayons, ou bien n'être plus vendus que « sous le manteau », le critère n'étant plus la qualité littéraire, cinématographique d'une œuvre, mais la bonne ou mauvaise moralité de son auteur.

Pour Crépon, « censurer, c'est entretenir le public dans une minorité, comme on prenait soin jadis de cacher, dans les rayons supérieurs de la bibliothèque, les ouvrages qu'on voulait soustraire à la curiosité des enfants [...]. N'avoir d'autre critère pour juger les œuvres que l'intransigeance morale qui traque en elles ce qui pourrait heurter nos convictions et notre engagement revient, en effet, à fausser d'emblée notre perception esthétique, à tronquer notre imagination, à manquer dogmatiquement ce qui en a inscrit la forme autrement dans l'histoire de notre sensibilité » p. 61-62.

« Le privilège de l'art est de nous faire éprouver le mal à distance, sans que nous ayons besoin d'y prendre part [...]. Priver les lecteurs, les spectateurs de la violence que l'art leur donne à éprouver, c'est la meilleure façon d'en faire un objet de fascination morbide. Voilà pourquoi la littérature et plus généralement l'art ont des droits, avec lesquels la société ne doit pas transiger » p. 63.

« L'ordre de la création esthétique n'est pas celui de la justification morale » p. 64.

Ceci désigne le chemin de l'éducation : apprendre à lire, à déchiffrer, à mettre en contexte, les mots, mais aussi les images.

- Ne pas succomber à la peur

Saisie par ses propres aveuglements d'hier, la société peut tomber dans le travers d'une prévention tout azimut et d'un contrôle permanent. « Au nom de l'exigence de sécurité, les gouvernements peuvent imposer des dispositifs de contrôle et de surveillance qui se traduisent par un surcroît d'insécurité » p. 70.

Un autre risque est de laisser la colère prendre le dessus ouvrant à des mécanismes de chasse aux sorcières et de vengeance collective (cf. p. 80).

Si les victimes doivent être protégées et les coupables sanctionnés, « il n'est jamais bon qu'une société se fasse d'elle-même la justicière des crimes qu'elle soupçonne les institutions de ne pas vouloir poursuivre, à la hauteur de ses attentes. Dans la part des fausses certitudes qui nous gouvernent, on ne saurait ignorer, en effet, la possibilité que notre sentiment d'injustice soit dominé, sinon aveuglé par des passions négatives qui faussent la perception et le jugement, faisant de la parole libérée une arme pour détruire, davantage que le moyen de demander et d'obtenir réparation » p. 85-86.

Le livre se termine par une question, qui, loin de dénoncer, appelle à l'engagement. « Qui portera secours aux enfants, alors même qu'ils n'osent pas ou ne peuvent pas le demander ? Qui pour adresser enfin à leur fragilité mutique un signe de solidarité qui restaure, à l'âge majeur, un peu de la confiance qu'ils perdirent, quand l'enfance leur fut volée ? » p. 101.